

Burundi : lourde condamnation pour Germain Rukuki

RFI, 28-04-2018 Au Burundi, l'activiste Germain Rukuki a été condamné jeudi 26 avril à 32 ans de prison par un tribunal de Bujumbura, selon la société civile, notamment pour «avoir participé à un mouvement insurrectionnel dans le but de changer le régime constitutionnel» ou encore d'«avoir participé dans l'assassinat de policiers et militaires du 13 mai 2015», date d'une tentative de putsch au plus fort de la contestation du 3e mandat du président Pierre Nkurunziza. La société civile estime elle qu'il paie pour tous les rapports qui ont mis en exergue les graves crimes qui se poursuivent dans ce pays.

Pour Florent Geel, le directeur Afrique de la FIDH, les pressions sur la société civile sont multiples. «La condamnation de Germain Rukuki, trois ans après le déclenchement le 25 avril 2015, de manifestations contre le 3e mandat de Pierre Nkurunziza, représente un sinistre anniversaire et illustre clairement la volonté des autorités de faire taire à tout prix les défenseurs des droits humains au Burundi», explique RFI ce spécialiste de l'Afrique. Une condamnation trahit la situation actuelle selon lui. «... La plupart des défenseurs des droits de l'Homme ont fui leur pays pour, justement, éviter ce type de condamnation ou tout simplement pour éviter cinq balles dans la peau, puisque ça a été des tentatives, aussi, d'assassinat à l'encontre de certains. D'autres ont disparu puisque, par exemple, sœur de notre organisation, membre de la Ligue ITEKA, Marie-Claudette Kwizera, qui a été enlevée le 13 décembre 2015 par des agents du SNR - le Service national de renseignement -, n'est toujours pas apparue. Donc, elle est toujours portée disparue, comme des centaines d'autres Burundais et Burundaises». Défendre les droits de l'homme actuellement au Burundi, c'est une mission à haut risque conclut Florent Geel. «Hier et aujourd'hui, en tout cas, c'est ça être défenseur des droits de l'Homme, sous la présidence de Pierre Nkurunziza: c'est être condamné à être condamné à disparaître, être condamné à 32 ans de prison».

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});